

POULE PONDEUSE

ATELIER DIVERSIFICATION et VENTE DIRECTE

>> Objectif

Fournir des repères **afin de cibler les besoins minimum** (surface, matériel, cheptel, matériel végétal, bâtiments...) pour mettre en œuvre une production et en vivre dans le cadre d'une installation diversifiée ou d'un atelier de diversification.

Le but est de montrer qu'avec un faible capital engagé, il est possible de générer une forte valeur ajoutée grâce à la compétence et au travail.



PRODUCTION EN AGRICULTURE PAYSANNE ET/OU BIOLOGIQUE

PRÉALABLES

Une formation théorique et pratique est indispensable.

Dégager un revenu complémentaire.

Les données concernent une production en « régime de croisière ».

Les investissements correspondent à du matériel d'occasion.

Les primes PAC, subventions diverses et crédits d'impôts ne sont pas retenus.

L'aspect financier du foncier et des bâtiments n'est pas pris en compte volontairement (achat, ferme, auto-construction...). Ces deux postes sont à apprécier au cas par cas.

PRÉSENTATION

- > **Surface** : 5 ha pour production aliments dont parcours : 1 000 m² minimum (surface doublée pour travailler avec deux bandes)
- > **Cheptel** : 250 poules pondeuses
- > **Productivité retenue** : 74 % d'œufs par jour
- > **Bâtiment** : poulailler 45m² minimum
- > **Bâtiment de stockage** : aliments, matériel, paille
- > **Matériel d'élevage** : pondeurs, abreuvoirs, mangeoires, perchoirs, grillages et piquets pour les parcours
- > **Matériel de commercialisation** : tampon encreur, véhicule, table de marché et parasol, emballages



PRODUCTION



Les poules pondeuses sont élevées en plein air. Elles sont achetées à 18 semaines, « prêtes à pondre ».

Une acclimatation d'au moins deux semaines est nécessaire, durant laquelle elles restent dans le bâtiment, sans accès au parcours extérieur. Cette période doit aussi être utilisée pour « éduquer » les poules à pondre dans les nids.

La production prend son régime de croisière à 24 semaines.

Les œufs sont ramassés tous les jours et stockés dans un lieu sec et frais (éviter les variations de température), en attendant la commercialisation. Ils ne doivent pas être souillés par les poules. Il ne faut surtout pas les laver.

On compte sur une production de 185-190 œufs par jour.

Le poulailler est fixe ou en cabanes déplaçables. Il peut être auto-construit ou acheté dans le commerce.

Une période de vide sanitaire doit être respectée entre deux lots; pour éviter un arrêt de production, deux bâtiments

d'élevage sont à prévoir. Un vide sanitaire est également obligatoire sur les parcours extérieurs, contrainte levée en cas de cabanes déplaçables. Les parcours sont ombragés dans la mesure du possible. La question des ravageurs, rats, renards... est également un élément à prendre très au sérieux. Il faudra essayer de sécuriser au mieux le poulailler et les parcours.

Les conditions d'élevage sont déterminantes pour la santé de l'animal: air sec et très bonne aération, propreté générale, litière sèche et renouvelée. Celle-ci doit couvrir 1/3 au moins de la surface du bâtiment (paille, copeaux, sciure, sable...). L'humidité est un élément à contrôler absolument.

En hiver, pour un bon rendement en œufs, la gestion de l'éclairage est importante (16h maximum de lumière autorisé). Pour le bien-être des animaux, augmenter progressivement lorsque les jours raccourcissent (à partir d'août-septembre), et privilégier un complément d'éclairage le matin (conserver la diminution naturelle du jour le soir).

Catégories d'œufs:

elles dépendent du mode d'élevage choisi. Ce code sera marqué sur l'œuf.

Cat 0 : élevage en plein air et en agriculture biologique

Cat 1 : élevage en plein air

Cat 2 : poules élevées au sol

Cat 3 : poules élevées en cage

| SUPERFICIE DU POULLAILLER | ACCÈS AU PARCOURS EXTÉRIEUR | SUPERFICIE DES PARCOURS | ABREUVOIRS ET MANGEOIRES | PERCHOIRS | PONDOIRS / NIDS |
|--|--------------------------------------|---|--------------------------|--|--------------------------------|
| 6 poules/m ² 45m ² minimum pour 250 pondeuses | Ouvertures: 2m de long minimum | 4m ² /poule 1 000 m ² minimum | 1 pour 30 poules | 18 cm par poule (total = 45m), sur un côté et pour la montée sur les pondoirs | 36 (1 nid pour 7 poules) |

ALIMENTATION ET SANTÉ

Les performances des poules pondeuses dépendent en grande partie de la qualité de leur alimentation. Une ration journalière équilibrée est indispensable pour garantir un bon niveau de ponte (120 g par jour par poule). Une eau fraîche et propre à volonté est également à prévoir.

La fabrication des aliments à la ferme demande de la surface (5 ha pour 250 pondeuses), du matériel et une maîtrise de la production des céréales et fourrages. Elle peut résoudre par contre les questions d'épandage généré par l'élevage.

Composition d'un aliment fermier:

Les rations doivent être les plus variées possibles et équilibrées en protéines, glucides et calcium notamment.

Les traitements par homéopathie et phytothérapie sont privilégiés; du chlorure de magnésium est utilisé pour renforcer les défenses naturelles des animaux. Les périodes de vide sanitaire et la rotation des parcours limitent les infections parasitaires. Le parasite « externe » le plus fréquemment rencontré est un acarien appelé couramment pou rouge (particulièrement actif par temps chaud); utiliser la Terre de diatomée en préventif comme en curatif.

Les obligations en terme de prophylaxie concernent les élevages de plus de 250 pondeuses.



COMMERCIALISATION

Réglementation sanitaire :
elle est fonction de la taille de l'élevage et de la commercialisation choisie.

Déclaration : tout élevage doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la DDPP: Direction Départementale de la Protection des Populations et obtenir un numéro d'élevage. Ce numéro doit apparaître sur les œufs (marquage au tampon encreur) sauf en cas de vente à la ferme.

Emballage : il est obligatoire de passer par un centre d'emballage agréé dans le cas d'un élevage de plus de 250 poules pondeuses ET/OU en cas de commercialisation via un intermédiaire. Le centre d'emballage peut être situé sur la ferme (dossier d'agrément à déposer à la DDPP).

Dates limites : les œufs sont dit « extra-frais » entre 1 et 9 jours, « frais » entre 9 et 21 jours; date limite de vente au consommateur = 21 jours; date limite de consommation = 28 jours.



Les œufs sont commercialisés en vente directe : à la ferme, en AMAP, sur les marchés. Une diversité de circuits de commercialisation apporte une sécurité pour la vente de l'intégralité de la production. La production d'œufs constitue un excellent atelier de diversification car peu gourmand en temps de travail. Si une présence quotidienne est indispensable, le temps de travail effectif est relativement limité. Il est surtout lié à la commercialisation. Il faut compter pour la production 1h par jour + un nettoyage complet du poulailler tous les 15 jours.



Les poules sont réformées après 12 mois (au-delà, la ponte sera plus aléatoire). Elles sont amenées à l'abattoir.

Dans le cas d'un choix d'abattre à la ferme, un investissement supplémentaire est à prévoir. Elles peuvent être vendues « prêtes à cuire » ou cuisinées: poule au pot, confit de poule, rillettes.

DONNÉES ÉCONOMIQUES (2014)

INVESTISSEMENTS :

Matériel (poulailler)
6 000 €

Amortissement matériel: 7 ans.



CONCLUSION

Une bonne maîtrise de cette activité et des conditions de vie de l'animal sont indispensables pour éviter notamment des aléas de ponte.

Cette activité comme souvent en agriculture mérite de réfléchir au travail collectif ainsi qu'à l'utilisation de matériel ou d'atelier en commun.

| CHARGES | | PRODUITS | |
|--|-----------------|-----------------------|-----------------|
| Frais de production | 9 921 € | Vente œufs | 22 016 € |
| Frais de transformation | 500 € | Vente poules réformes | 1 800 € |
| Frais de commercialisation | 690 € | | |
| Amortissements | 857 € | | |
| TOTAL | 11 968 € | TOTAL | 23 816 € |
| RÉSULTAT (avant cotisations sociales, sans prise en compte des frais de structures) | 11 848 € | | |

L'Agriculture Paysanne doit permettre à un maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier en produisant sur une exploitation à taille humaine une alimentation saine et de qualité sans remettre en cause les ressources naturelles de demain.

Elle doit participer avec les citoyens à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié par tous.

➤ DES PAYSANS PLUS AUTONOMES

qui produisent de la valeur ajoutée sur des surfaces raisonnables pour laisser de la place à d'autres paysans.

➤ DES PAYSANS FIERS DE LA QUALITÉ DE LEURS PRODUITS

et du lien développé avec les consommateurs et les autres acteurs du monde rural.

➤ DES PAYSANS QUI INNOVENT

pour préserver la nature et transmettre leurs fermes aux générations futures.



La NATURE est le principal capital des paysans : il est essentiel de travailler avec elle et non contre elle

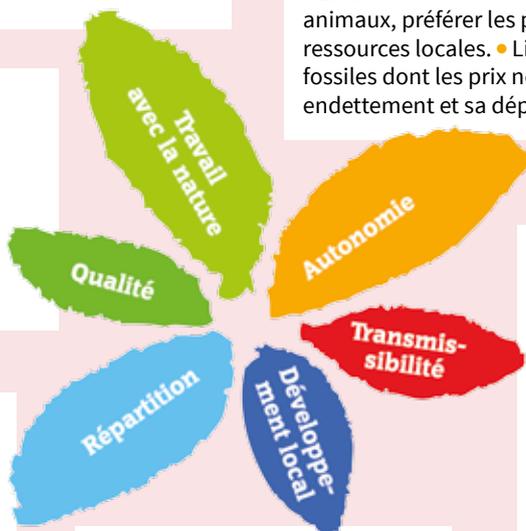
- Maintenir la fertilité des sols sur le long terme.
- Privilégier la biodiversité domestique et la mixité des productions.
- Préserver les ressources naturelles et les partager de manière équitable.

Développer la qualité et le goût des productions agricoles

- Produire de façon transparente pour le consommateur.
- Respecter les cycles naturels et le bien-être animal.
- Apprécier sa propre production pour mieux la vendre.
- Choisir un label qui nous correspond.

Développer l'autonomie des fermes

- Rester maître des décisions à prendre sur sa ferme.
- Limiter les achats en semences et en aliments pour animaux, préférer les produire soi-même et valoriser les ressources locales.
- Limiter sa dépendance aux énergies fossiles dont les prix ne font que monter.
- Maîtriser son endettement et sa dépendance aux aides.



Répartir équitablement les volumes de production

- Dégager un revenu suffisant sur une surface et des tailles d'ateliers raisonnables pour permettre à d'autres paysans de travailler.
- Mieux valoriser ses produits.
- Améliorer sa marge nette par unité produite en limitant la capitalisation, en réduisant les intrants, etc.

Le paysan est un acteur local dynamique

- Entrer dans un réseau local de partage agricole.
- Ouvrir sa ferme régulièrement au public.
- S'investir dans la vie citoyenne.

Permettre aux paysans de transmettre leurs fermes aux nouvelles générations

- Limiter les agrandissements et les investissements qui seraient trop lourds pour que la ferme soit reprise.
- Sécuriser son foncier.
- Intégrer son temps de travail dans le calcul de son coût de production pour assurer la viabilité de la ferme et ne pas décourager des volontés d'installation.
- Rendre la ferme agréable à vivre et s'inscrire dans un réseau de solidarités.